

MENTION D'INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIFS D'ENREGISTREMENT DES APPELS TELEPHONIQUES

Les entités du groupe 1001 Vies Habitat (ci-après désignées « 1001 Vies Habitat »), responsables de traitement, sont engagées dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel (ci-après désignées les « Données ») en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et la Loi informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

1 - Finalité de traitement des données à caractère personnel et base légale

1001 Vies Habitat met en place un système d'enregistrement des appels téléphoniques, ayant pour base légale l'intérêt légitime de 1001 Vies Habitat, pour l'amélioration continue de la qualité de service et la formation du personnel.

2 - Données traitées et catégories de personnes concernées

Les Données traitées par 1001 Vies Habitat pour les finalités ci-dessus mentionnées sont collectées directement auprès des personnes lors des appels téléphoniques.

Les catégories de données traitées par 1001 Vies Habitat sont notamment :

- Données d'identification (nom, prénom, enregistrement de la voix et numéro de téléphone) ;
- Données relatives à la vie professionnelle et/ou personnelle ;
- Données économiques et financières ;
- Données de santé le cas échéant ou des appréciations sur des difficultés sociales ;
- Informations techniques relatives à l'appel (date, heure etc.).

3 - Destinataires des données à caractère personnel

Dans la limite de leurs missions respectives, les enregistrements des appels téléphoniques peuvent être écoutés par le personnel habilité de la direction clients de 1001 Vies Habitat et les collaborateurs du prestataire.

Le cas échéant, les enregistrements, peuvent être écoutés par l'ANCOLS, les forces de l'ordre (police et gendarmerie) et les juridictions compétentes.

4 - Durée de conservation des données à caractère personnel

Les enregistrements sont conservés pendant 30 jours glissants sous réserve de dispositions plus contraignantes. Le numéro de téléphone de la personne concernée n'est conservé que pendant la durée de l'appel.

En cas d'incident, les enregistrements peuvent être extraits du dispositif et conservés pour une durée supérieure à 30 jours glissants. Ils sont alors stockés sur un autre support le temps du règlement de l'incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans ce cadre.

5- Droits des personnes

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit d'accès ou d'effacement des enregistrements vous concernant.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données, en justifiant de votre identité, par courrier électronique à l'adresse suivante DPO@1001vieshabitat.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Groupe 1001 Vies Habitat
DPO / Direction des Affaires Juridiques
Carré Suffren
31-35 rue de la Fédération – 75 015 PARIS

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel, à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.